Envoyé en préfecture le 03/06/2014 Reçu en préfecture le 03/06/2014





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL **COMMUNAUTAIRE** DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 26 MAI 2014

14.05.136 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 20 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président					Conseillers		
Philippe BUISSON	Х			Claire BLONDEL	Х		
	Vice-Pré	sidents	•	Nouredine BOUACHERA	Х		
Fabienne FONTENEAU	Х			Christophe DARDENNE	Х		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	Х		
Jean-Philippe LE GAL	Х			Michel GALAND		Х	Annie POUZARGUE
Hélène ESTRADE	Х			Jean-Paul GARRAUD	Х		
Isabelle HARDY	Х			M onique JULIEN	Х		
Alain PAIGNE	Х			Gonzagues MALHERBE	Х		
Anne BERTHOM E	Х			Thierry M ARTY		Х	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	Х			Fabienne M ONTAUD		Х	Jean-Paul GARRAUD
Sébastien LABORDE	Х			Patrick NIVET	Х		
Jacques M ESPLEDE	Х			Annie POUZARGUE	Х		
Jean-François MARTINEZ	Х			Laurence ROUEDE	Х		
Sabine A GGOUN	Х			Agnès SEJOURNET	Х		
Gérard HENRY	Х			Denis SIRDEY		Х	Laurence ROUEDE
Conseillers				James SEYNAT		Х	Loîc MANON
Jean-Louis d'ANGLADE		Х	Jacques RABANIER	Loïc M A GNAN	Х		
Fabienne KRIER	Х			Jean-Luc BARBEYRON	Х		
Jean-Luc DARQUEST	Х			David REDON	Х		
David RESENDE	Х			Joël BAYLE	Х		
Sophie BLANCHETON				Jean-Claude ABANADES	Х		* i
Sylvie BOISSEL	Χ			Paquerette PEYRIDIEUX	Х		
Odile BONHOM M E-TIBY		Х	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		Х	Patrice BOUVRY
Véroníque DICORRADO	Х			Kléber A UDINET	Х		
Michel FOULHOUX	Х			Chantal DUGOURD	Х		
Philippe HEFTRE	Χ			Alain M A ROIS	Х		
Michelle LACOSTE	Χ			Philippe FAURT		Χ	Kléber AUDINET
Francis PEJEAN		Х	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	Х		
Bruno LAVIDALIE	Х		100	Richard CROS		Х	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	Х			Gérard M OULINIER		Х	Alain PAIGNE
Michel VACHER	Χ			Marcel BERHOM E	Х		
/ichel M ILLAIRE		Х	Michel VACHER	Chantal GANTCH	Х		
sabelle FEYRY	χ			Pierre-Jean MARTINET	Х		
Bernard NADEAU		Х	Isabelle FEYRY				
ean-Louis ARCARAZ	Х			Sous-total	52	14	
Catherine BERNADEAU	Х	-		TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			66

Envoyé en préfecture le 03/06/2014 Reçu en préfecture le 03/06/2014 Affiché le

14.05.136 - 2/2

CULTURE

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « METS LA PRISE » - SAISON 2013/2014

Sur proposition de Monsieur Georges Delabroy, Conseiller délégué à Culture,

L'association « Mets la prise » œuvre pour la promotion de la culture et gère la salle de musiques actuelles « L'Accordeur », ouverte depuis février 2012 sur la commune de Saint Denis de Pile : programmation, locaux de répétition et lieu de ressources à destination des groupes de musique amateurs. Elle assume ainsi un rôle de pôle de pratiques, de formation, d'information, de création et de diffusion dans le domaine des musiques actuelles.

Chaque année, l'association propose entre 15 et 20 concerts d'artistes en développement ou de renommée nationale, ainsi que des manifestations tournées vers les pratiques amateurs.

La programmation musicale de l'association « Mets la prise » constitue une offre complémentaire aux grands événements musicaux estivaux du territoire (festivals MusiK à Pile et Confluences, saison musicale de l'Abbatiale de Guîtres) en proposant des concerts d'artistes issus de la scène régionale, nationale ou européenne, sur un équipement unique au niveau du territoire communautaire.

A ce titre, l'association sollicite des financements auprès du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de la Gironde.

Ceux-ci étant conditionnés à la participation du territoire intercommunal de référence, la Communauté d'Agglomération du Libournais est sollicitée à hauteur de 10 000 euros.

Vu l'avis favorable de la Commission culture du 28 janvier 2014, Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 mai 2014.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (66 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser la subvention de 10 000 € pour la programmation musicale 2013/2014 de l'association « Mets la Prise ».
- signer la convention afférente.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 657341 - service gestionnaire et destinataire CULT2 - fonction 33

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président, Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



CONVENTION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS ET L'ASSOCIATION « METS LA PRISE » SAISON 2013/2014

Cadre réglementaire et contexte :

La Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) souhaite soutenir les initiatives culturelles dont l'intérêt communautaire est reconnu.

L'association « Mets la prise » œuvre pour la promotion de la culture et gère la salle de musiques actuelles « L'Accordeur », ouverte depuis février 2012 sur la commune de Saint Denis de Pile : programmation, locaux de répétition et lieu de ressources à destination des groupes de musique amateurs. Elle assume ainsi un rôle de pôle de pratiques, de formation, d'information, de création et de diffusion dans le domaine des musiques actuelles.

Cette convention d'objectifs a pour but d'arrêter les engagements respectifs de chaque partie, dans le cadre de la programmation musicale proposée par l'association « Mets la prise », de septembre 2013 à juin 2014.

Parties prenantes

Entre

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), BP 2026, 33502 Libourne cedex, représentée par son Président Monsieur Philippe Buisson.

Et

L'association « Mets la prise », située 15/17 route de Paris à Saint Denis de Pile et représentée par son Président, Monsieur Laurent Bousquet.

Article 1: Objet de la convention

L'association « Mets la prise » élabore un programme artistique en lien avec les orientations de la politique culturelle de la CALI.

Pour sa troisième saison culturelle, l'association « Mets la prise » proposera, sous réserve de modification :

- plus de 15 concerts payants autour de la chanson française, du rock, du reggae et de la musique électronique, avec des artistes issus de la scène régionale, nationale ou européenne tels que Les Ogres de Barback, Deportivo, Les Fatals Picards, Sleepers, La Compagnie Mohein ou DJ Stanbul,
- plus de 25 « cafés concerts » destinés aux groupes locaux amateurs, qui bénéficient en échange de journées de résidences ou d'enregistrement.

Cette programmation musicale constitue une offre complémentaire aux grands événements musicaux estivaux du territoire (festivals MusiK à Pile, Confluences et saison musicale de l'Abbatiale de Guîtres).

L'association sollicite des financements auprès du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de la Gironde. Ceux-ci étant conditionnées à la participation du territoire intercommunal de référence, la Communauté d'Agglomération du Libournais est sollicitée à hauteur de 10 000 euros.

Compte tenu de l'intérêt artistique et du caractère fédérateur de cette programmation, ainsi que sa contribution à l'attractivité du territoire communautaire, La Cali accorde une aide de 10 000 €.

Article 2 : Modalités de versement de la subvention

La Cali s'engage à verser une subvention de 10 000 € à l'association « Mets la prise » pour l'organisation de sa programmation musicale 2013/2014.

Un dossier comprenant les pièces suivantes est annexé à la présente convention d'objectifs :

- o lettre de demande de subvention,
- o note sur le contenu du projet,
- o budget prévisionnel : dépenses et recettes détaillées par poste.

La subvention communautaire donnera lieu à deux versements qui interviendront à titre prévisionnel au mois de mai 2014 à hauteur de 80 % du montant et au plus tard le 30 novembre 2014 pour le solde après transmission des bilans d'activités.

Article 3: Engagement de l'association

L'association s'engage à fournir pour le 30 novembre 2014 au plus tard les pièces énumérées à l'article 2 et s'engage également à :

- o faire apparaître le logo de « la Communauté d'Agglomération du Libournais » sur ses documents promotionnels,
- o faire mention du site de covoiturage développé par La Cali : www.covoiturage.lacali.fr,
- o présenter un budget, un rapport d'activité et un bilan financier de la manifestation intégrant à chaque fois les dépenses et les recettes,
- o informer La Cali du suivi de son activité par l'établissement d'un rapport d'activités, d'un bilan financier annuel présentés à la clôture de chaque exercice, accompagnés d'une revue de presse et d'une enguête sur la fréquentation.
- o inviter le Président de La Cali ou son représentant aux Assemblées Générales.

Article 4: Modification

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci. Les parties conviennent de rechercher par la voie de la concertation toutes les solutions amiables aux problèmes pouvant se présenter.

Article 5: Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2014.

Article 6: Annulation

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Libourne, le

Le Président de la communauté d'agglomération du Libournais Fait à Saint Denis de Pile, le

Le Président de l'association « Mets la prise SOCIATION METS LA PRISE

15 23910 Saint Dens de Pilo 6 7g - tel 90 62 40 70 33 8 492 00044 - 536 90002

Laurent BOUSQUET

Philippe BUISSON